

### **Louis Hachette Group confirme sa politique de dividende en vue de sa cotation sur Euronext Growth (Paris)**

**Paris, le 18 novembre 2024 à 20h00 (CET)** - Louis Hachette Group (la « Société ») annonce aujourd'hui qu'elle prévoit, en 2025, de distribuer au moins 85% des dividendes reçus en tant qu'actionnaire de contrôle de Lagardère SA et seul actionnaire de Prisma Media. Il s'agira de la première application de la politique de distribution de dividendes de la Société, qui vise à maximiser la création de valeur pour ses actionnaires en procédant à un désendettement progressif du groupe Lagardère et en distribuant régulièrement des dividendes à ses actionnaires, tout en préservant sa capacité à saisir des opportunités de croissance en ligne avec ses objectifs stratégiques.

Cette annonce s'inscrit dans le cadre du projet d'admission des actions ordinaires de la Société aux négociations sur Euronext Growth (Paris), système multilatéral de négociation exploité par Euronext Paris S.A. (« Euronext Growth » et cette admission aux négociations, l'« Admission »), dans le cadre de la scission partielle annoncée de la Société de Vivendi SE (la « Scission Partielle »). La cotation devrait débuter le 16 décembre 2024, sous réserve de l'approbation de la Scission Partielle par les actionnaires de Vivendi SE lors de l'Assemblée Générale Mixte du 9 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur la Société et l'Admission, veuillez vous référer au document d'information établi par la Société (le « Document d'Information ») et disponible, sans frais, sur le site Internet de Louis Hachette Group ([www.louishachettegroup.com/documents-de-cotation/](http://www.louishachettegroup.com/documents-de-cotation/)) et sur simple demande au siège social de la Société, 4, rue de Presbourg, 75116 Paris, France.

#### **À propos de Louis Hachette Group**

*Louis Hachette Group est une société ayant pour vocation de regrouper les actifs détenus par Vivendi SE dans l'édition et la distribution, à savoir les participations de 66,5% dans Lagardère SA et de 100% dans Prisma Media, afin de constituer un acteur diversifié de dimension mondiale de près de 32 500 collaborateurs présents dans plus de 40 pays et leader dans chacune de ses activités :*

- Lagardère Publishing, troisième éditeur de livres grand public et d'éducation dans le monde et numéro un en France : Livres, Livres numériques, Fascicules, Papeterie, Jeux de société et Jeux sur mobiles.*
- Lagardère Travel Retail, troisième opérateur mondial du commerce en zone de transport et premier opérateur en France : Travel Essentials, Duty Free et Mode, Restauration.*
- Prisma Media, premier éditeur français de presse magazine et de médias en ligne avec un portefeuille de plus de 40 marques de référence.*

*Louis Hachette Group exercerait également d'autres activités dans le domaine des médias et du divertissement avec Lagardère News (presse et licence Elle), Lagardère Radio (radios et régie publicitaire), Lagardère Live Entertainment (spectacle vivant) et Lagardère Paris Racing (club de sports).*

*Si les actionnaires de Vivendi SE se prononcent favorablement sur le projet de scission partielle de Vivendi, les actions de Louis Hachette Group seront admises aux négociations sur Euronext Growth Paris.*

*Pour plus d'informations : [www.louishachettegroup.com](http://www.louishachettegroup.com)*

## **Avertissements importants**

*Le présent communiqué de presse est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus, ni un document d'offre aux fins du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 (tel que modifié, le « Règlement Prospectus ») ou du Règlement (UE) 2017/1129 en ce qu'il fait partie du droit interne du Royaume-Uni en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018, tel qu'amendé, et la Scission Partielle, y compris l'attribution d'actions ordinaires de la Société aux actionnaires de Vivendi SE dans le cadre de la scission de Vivendi SE devrait être effectuée dans des circonstances qui ne constituent pas « une offre au public de valeurs mobilières » au sens du Règlement Prospectus ou du Règlement Prospectus du Royaume-Uni.*

*Vous devez lire le Document d'Information établi par la Société pour les besoins de l'Admission. Euronext a seulement effectué une revue de l'exhaustivité, de la cohérence et de l'intelligibilité du Document d'Information, conformément aux règles d'Euronext Growth. Cette revue du Document d'Information ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les actions ordinaires de la Société qui feront l'objet d'une admission aux négociations sur Euronext Growth ou sur la qualité des valeurs mobilières sur lesquelles le Document d'Information porte.*

***Tout investisseur potentiel doit effectuer son investissement uniquement sur la base des informations contenues dans le Document d'Information. Les investisseurs potentiels doivent lire le Document d'Information avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les actions de la Société.***

*Ce communiqué de presse est publié à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou une sollicitation d'une offre de souscription ou d'achat, ni une invitation à acheter ou à souscrire des titres de la Société ou de Vivendi SE, ou tout autre intérêt ou actif, ou la sollicitation d'un vote ou d'une approbation dans un État en relation avec les opérations décrites dans le présent document ou autrement, et il n'y aura pas de vente, d'émission ou de transfert de titres dans un État donné en contravention avec la loi en vigueur. Ce communiqué de presse ne doit en aucun cas être interprété comme une recommandation à l'attention de tout lecteur.*

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse peut faire l'objet de restrictions légales dans certains États, tels que l'Australie, le Canada, Hong Kong, le Japon, Singapour, l'Afrique du Sud et les États-Unis. Aucune action n'a été entreprise par la Société ou par Vivendi SE qui permettrait la possession ou la diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans un État où une telle action est requise. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières d'un tel État.*

*Vivendi SE et la Société n'ont pas enregistré et n'enregistreront pas leurs actions ou titres respectifs au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et n'ont pas procédé et ne procéderont pas à une offre au public de leurs titres respectifs aux États-Unis dans le cadre de la scission de Vivendi SE, et les actions et titres de Vivendi SE et de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act, et ces actions et titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement au titre du Securities Act ou d'une exemption disponible à ce titre.*

*Le présent communiqué de presse s'adresse uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, ces personnes répondant à la définition de « professionnels de l'investissement » de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order ») ou (ii) sont des personnes répondant à l'article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order ou, (iii) d'autres personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) à qui il peut être légalement communiqué ou fait communiquer (toutes ces personnes étant ensemble désignées comme « personnes concernées »). Ce communiqué de presse s'adresse uniquement aux personnes concernées et ne doit pas être utilisé par des personnes qui ne sont pas des personnes concernées.*

**Contact Presse**

communication@louishachettegroup.com

**Contact Relations Investisseurs**

Emmanuel Rapin

tél. 01 40 69 17 45

ir@louishachettegroup.com